



RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS AG ORDINAIRE

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur la vérification des pouvoirs.

L'assemblée Générale Ordinaire, pour délibérer valablement, doit être composée des délégués des groupement sportifs représentant au moins la moitié des voix dont dispose l'ensemble des Groupements Sportifs.

L'ensemble des voix dont dispose les Groupements Sportifs au 31 mars de la saison est de :
47 036

Le quorum exigible est de : 23 519

Le nombre de voix effectivement présentes et représentées est de : **32 354** soit **69,00%**

Le quorum étant atteint, la Commission déclare que l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue Régionale Grand Est de Basketball peut valablement se tenir et délibérer.

Fait à Sélestat, le 27 juin 2026.

Thierry PONS
Président de la Commission